



Les victimes de catastrophes ferroviaires. Meudon (1842) et Saint-Mandé (1891)

Anne Carol

► To cite this version:

Anne Carol. Les victimes de catastrophes ferroviaires. Meudon (1842) et Saint-Mandé (1891). Des morts qui dérogent. A l'écart de la norme funéraire, PUP, pp.125-148, 2023, 979-10-320-0472-2. halshs-04426938

HAL Id: halshs-04426938

<https://shs.hal.science/halshs-04426938>

Submitted on 21 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

DES MORTS QUI DÉROGENT

À l'écart des normes funéraires
XIX^e-XX^e siècles

sous la direction de
Anne Carol, Isabelle Renaudet



CORPS & ÂMES



corps&âmes

Des morts qui dérogent

**À l'écart des normes funéraires
XIX^e-XX^e siècles**

sous la direction de

Anne Carol et Isabelle Renaudet

2023

PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

Aix Marseille Université

29, avenue Robert-Schuman – F – 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

Tél. 33 (0)4 13 55 31 91

pup@univ-amu.fr – Catalogue complet sur presses-universitaires.univ-amu.fr/editeur/pup

DIFFUSION LIBRAIRIES : AFPUD (<https://www.afpu-diffusion.fr/>)

DISTRIBUTION LIBRAIRIES : DILISCO (Groupe Albin Michel, 23 220 Chéniers)

Les victimes de catastrophes ferroviaires

Meudon (1842) et Saint-Mandé (1891)

ANNE CAROL

Aix Marseille Université, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence, France

Le XIX^e siècle est marqué par l'irruption, puis la récurrence des catastrophes ferroviaires, une forme parmi d'autres de la catastrophe industrielle ; ces catastrophes perturbent par leur violence et le nombre de victimes l'ordre et la norme funéraires ordinaires, et construisent progressivement une culture réactive de la mort collective¹. Mais le siècle est aussi traversé précisément par un processus plus global de transition funéraire, c'est-à-dire « une mutation des rapports entre les vivants et les morts [et] l'élaboration progressive d'un paysage nouveau », le cimetière. Elle a « imposé d'adapter les rites d'obsèques et d'enterrement à ce lieu devenu public, où se sont développées des formes nouvelles de commémoration profane ou du moins parareligieuse des morts² ». La transition funéraire développe ainsi un culte des morts qui s'ancre dans le cimetière, ritualise la visite au tombeau, et se

1 Pour une approche anthropologique et sociologique des morts collectives, voir Gaëlle Clavandier, *La mort collective. Pour une sociologie des catastrophes*, Paris, CNRS, 2004. Il existe par ailleurs une abondante et récente bibliographie sur les premières catastrophes industrielles mais elle se concentre plutôt sur les circonstances de l'accident et les leçons qui en sont (ou non) tirées, les secours aux victimes et le rôle des acteurs économiques et politiques ; par exemple, sur l'explosion de la poudrerie de Grenelle en 1794, Thomas Le Roux, « Accidents industriels et régulation des risques : l'explosion de la poudrerie de Grenelle en 1794 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 58-3, p. 34-62 ; Claire Barillé, Thomas Le Roux, Marie Thébaud-Sorger, « Grenelle 1794 : secourir, indemniser et soigner les victimes d'une catastrophe industrielle à l'heure révolutionnaire », *Le Mouvement social*, 2014-4, p. 41-71. Pour une étude plus détaillée de la catastrophe de Meudon et de son traitement funéraire, voir Anne Carol, « Mass Death and Funerary Transition: The Meudon Railway Disaster (France, 1842) », *Death Studies*, 2022, <<https://doi.org/10.1080/07481187.2022.2131049>>.

2 Régis Bertrand, « La transition funéraire. Une rapide synthèse », dans *Mort et mémoire*, Marseille, La Thune, 2011, p. 21.

détache de la médiation de l'Église et un culte public des grands hommes, à travers des commémorations collectives, l'odonymie ou la statuaire.

Travailler sur deux accidents ferroviaires séparés d'une cinquantaine d'années permet donc, en étant attentif à ces deux chronologies parallèles, de montrer comment se construit un modèle de gestion funéraire des catastrophes en même temps que se modifient les standards de référence des soins apportés aux morts ordinaires. Ou, dit autrement, on tentera ici d'évaluer l'écart à la norme créé par la catastrophe et d'observer comment cet écart est résorbé dans un contexte où cette norme funéraire est elle-même en construction.

Les deux accidents ferroviaires choisis présentent des similitudes. L'accident du 8 mai 1842 se produit sur un train double, rempli de voyageurs, enfermés à clef dans les wagons comme il était d'usage dans les premiers convois. Lors du déraillement survenu dans la descente de Meudon-Bellevue, les premiers wagons s'entassent par-dessus les deux locomotives et se mettent instantanément à brûler, causant la mort d'une cinquantaine de voyageurs. Dans le cas de Saint-Mandé, le 26 juillet 1891 un train supplémentaire est heurté par l'arrière par un autre train bondé arrivant à pleine vitesse : la locomotive de tête éventre les cinq wagons de queue et, après s'être redressée, retombe dessus ; le feu se déclare immédiatement, tuant plus de quarante passagers. Ces deux accidents de chemin de fer sont les plus meurtriers survenus en France.

Les sources utilisées proviennent essentiellement de la presse. Si celle-ci est peu fiable pour les informations factuelles, elle constitue un terrain propice pour l'approche sensible choisie ici. La presse à sensation fonde en effet son attractivité sur l'expression et la stimulation des émotions ; ses indignations donnent à voir, non sans théâtralité, ce qui est tolérable et ce qui est intolérable³.

Après avoir défini la façon dont la catastrophe crée de l'écart à la norme dans la gestion immédiate des corps, on montrera les tentatives pour réduire cet écart et revenir à une forme de normalité. Enfin, à travers la question des obsèques et des monuments, on mesurera la codification progressive d'une culture funéraire et mémorielle de la catastrophe, en comparant ses modalités et son degré de déploiement à un demi-siècle de distance.

3 Cet usage bute toutefois sur une limite, dont il faut rester conscient : la source renseigne-t-elle sur la codification progressive du traitement des victimes de catastrophes, ou sur la codification du récit de catastrophe, c'est-à-dire la construction d'un genre narratif et journalistique ?

La mort ferroviaire, un nouveau visage de la mort

Lorsqu'elle survient, la catastrophe de Meudon constitue aux yeux des contemporains un événement inouï, comme l'exprime avec force ce journaliste :

L'événement d'hier soir est sans exemple dans l'histoire des chemins de fer [...] c'est la première fois qu'on voit un tel nombre de victimes [...] Jusque-là il n'était pas arrivé que l'incendie mêlât ses horreurs à ceux d'un choc épouvantable, que le feu achevât les malheureux blessés étendus parmi les débris des voitures brisées, et défigurât leurs cadavres au point de priver leur famille de la triste consolation de les reconnaître et de leur rendre les derniers devoirs⁴.

La construction des chemins de fer débute en France, la ligne Paris-Versailles Rive-gauche est la première ligne de voyageurs ; une grande loi est à l'étude au parlement. Mais la sidération découle aussi du nombre des victimes, de la violence avec laquelle la mort a frappé et enfin des effets terribles de cette violence sur les corps, encore aggravés par leur manipulation *post mortem*.

Un bilan incertain et anxiogène

L'accident de Meudon est le premier accident impliquant des voyageurs. Le nombre des victimes est estimé d'emblée très élevé, quoique difficile à établir ; dès le premier soir, 41 corps sont retirés du premier wagon ; certains tentent d'extrapoler en faisant remarquer que chacune des 5 premières voitures contenait 40 voyageurs. Dans les jours qui suivent, les totaux avancés varient d'un journal à l'autre dans une fourchette très large allant d'une quarantaine à plus de 150. Les mêmes incertitudes planent sur le bilan de Saint-Mandé : un journal titre même le jour de l'accident sur 150 morts ; Les deux convois sont bondés ; en outre les effets de l'accident sur les corps accroissent les incertitudes.

La chaleur extrême du brasier, actif des heures durant, fait en effet craindre que des corps aient été complètement réduits à néant, et n'aient laissé aucune trace matérielle permettant de les comptabiliser. Par ailleurs, des fragments de cadavres sont progressivement découverts dans le périmètre de l'accident, attestant de la violence du choc, ou sous les décombres au fur et à mesure du déblaiement, enfin, de nombreux blessés graves transportés dans le voisinage ou à l'hôpital décèdent, alimentant une comptabilité macabre.

⁴ *Journal des débats politiques et littéraires*, 10 mai 1842.

Ce n'est pas seulement l'incapacité à évaluer le nombre des morts qui est anxiogène : dans les deux cas, le convoi rassemble une population de hasard, socialement très mêlée, dont il est par conséquent impossible de tracer les contours ; une population à laquelle chacun pourrait appartenir – à la différence des victimes d'une explosion de chaudière dans une usine, socialement homogènes.

Aux antipodes de la belle mort

Le deuxième élément qui participe du caractère extraordinaire de la mort est la combinaison de sa soudaineté, de sa violence et de sa cruauté.

En 1842, de nombreux témoignages décrivent la rapidité avec laquelle le gigantesque brasier dévore les corps des premières voitures, tout en insistant sur le fait que la mort n'est pas instantanée.

On était forcés de regarder devant soi et de voir, sans pouvoir l'arrêter, le feu anéantir dans sa soif dévorante les corps qui se penchaient, se dressaient, retombaient dans tous les sens pour échapper aux fureurs de l'incendie⁵.

Il en va de même en 1891 : les journaux détaillent copieusement des scènes où les sauveteurs assistent, impuissants, à la mort de passagers blessés dont les jambes ou les corps sont coincés dans l'enchevêtrement des débris. Dans les deux cas, la mort est donc précédée d'une agonie cruelle, à l'opposé de la « belle mort » apaisée et sereine au milieu des siens, un modèle prisé par les chrétiens comme par les romantiques.

En outre, la mort laisse derrière elle des cadavres dont l'aspect forme un spectacle affreux : sous les rails, au milieu de la voie publique des monceaux de cadavres calcinés, entièrement défigurés, la tête séparée du tronc, les jambes coupées, les bras épar⁶...

Les atteintes aux corps cumulent les blessures dues aux chocs et les brûlures de l'incendie ; elles renvoient en négatif au « beau » cadavre endormi, au cadavre idéal ou idéalisé que la transition funéraire installe progressivement au centre du culte des morts. Les corps sont en effet horriblement altérés : certains « présentent à peine une forme humaine », ou ont été réduits à une silhouette racornie et grotesque. La catastrophe a compromis leur individualité : d'abord en les morcelant et en les dispersant, mais aussi en effaçant toutes les différences au point de rendre impossible la distinction entre les âges ou les sexes.

⁵ *Le Commerce*, 11 mai 1842.

⁶ *La Patrie*, 10 mai 1842.

On a retiré de l'amas des wagons brisés des membres épars, des bras, des jambes et des débris humains paraissant appartenir à plusieurs cadavres, dont il sera bien difficile d'établir l'identité⁷.

Trop défigurés, les corps sont méconnaissables, comme en témoigne cette anecdote plusieurs fois reprise par la presse en 1842 :

Une jeune femme, également retirée vivante au milieu des flammes, demandait son mari [...] « Il est là, disait-elle, sauvez-le ; vous le reconnaîtrez à sa décoration ». Et elle indiquait son costume, la couleur de son habit. Son mari brûlé était à ses pieds, elle ne le voyait pas ; un spectateur étendit sur lui son mouchoir pour le dérober aux regards de cette malheureuse femme⁸.

Le chaos atteint son paroxysme quand les cadavres forment une masse agglomérée, un matériau composite, « un monceau de chairs et d'os noircis et calcinés par le feu, sans forme, défigurés, impossibles à reconnaître⁹ », « une bouillie sanglante, noire et hideuse¹⁰ » ou un « chaos de bois, d'étoupes et de chair¹¹ ». Or, la transition funéraire se marque par un rejet croissant de l'anonymat et du collectif, qu'il s'agisse des corps ou des tombes. « Retourner à la poussière » – ou ici, à état de « cendres » n'est plus en accord avec les nouvelles sensibilités : tout au contraire, les années 1840 marquent le début de la diffusion de l'embaumement en France, une pratique destinée à assurer l'intégrité et la conservation perpétuelle des défunts¹², et de la photographie *post mortem*, qui en fixe les traits pour l'éternité¹³. L'anonymisation, voire la réification du cadavre ravagé par le fer et le feu se révèle d'autant plus traumatisante, comme en témoigne la journaliste Séverine :

Ce ne sont plus des cadavres qu'on trouve maintenant, comme au début, mais des morceaux d'êtres humains [...] À quelques-uns, au moyen d'un cric, ils ont soulevé une énorme plaque de bois. L'homme en question se penche, regarde dessous. Et finalement il crie : « un linge, vite un linge ; pourquoi demande un autre. – Il y a du déchet » ; le déchet c'est un œil, des

7 *Le Matin*, 28 juillet 1891.

8 *La Presse*, 11 mai 1842.

9 *Le Droit*, 9 mai 1842.

10 *Figaro*, 28 juillet 1891.

11 *Le Matin*, 27 juillet 1891.

12 Anne Carol, *Une passion romantique. L'embaumement, France XIX^e siècle*, Ceyzerieu, Champ Vallon, 2015.

13 Emmanuelle Hérain, dir., *Le dernier portrait*, Paris, RMN, 2002.

doigts, des bouts de peau qu'on entasse dans une serviette et qu'on enlève vite, vite¹⁴.

Traiter les corps après la catastrophe

En 1842, la nouveauté de ce type d'accident conduit à improviser dans la gestion des corps. Cette improvisation a pour corollaire des gestes ou des comportements qui aggravent les outrages aux corps, et dont il faut mesurer l'impact sensible.

Les manœuvres pour sortir les corps du brasier se font au prix de nouvelles atteintes :

Jusqu'à dix heures du soir, on a recueilli dans les vignes, dans les champs, des fragments de cadavres éparpillés çà et là, ou des corps morcelés et méconnaissables qui tombaient tour à tour en lambeaux ou en cendres quand on les retirait des wagons brûlés¹⁵.

Mais ces gestes destructeurs sont aussi inévitables lorsqu'on déblaie, à Saint-Mandé :

Une femme absolument calcinée, dont les os sont à découvert, est portée sur les épaules d'un soldat ; on craint que de ce corps pantelant ne tombent d'informes débris¹⁶.

Les premiers restes humains collectés le soir du 8 mai 1842 sont placés d'abord sur les bas-côtés de la voie ; ils sont ensuite acheminés vers Paris et entreposés à la gare Montparnasse, dans une salle d'attente. Un tri s'opère alors : les débris les plus calcinés sont envoyés au cimetière du Montparnasse, où ils sont tant bien que mal réassemblés et entreposés dans un hangar, alors que ceux qui semblent potentiellement reconnaissables (7) sont amenés à la Morgue parisienne, dans l'île de la Cité, pour être exposés. À Saint-Mandé, les corps sont transportés au fur et à mesure dans une salle d'école qui jouxte la mairie. Ceux qui sont le plus abimés et ne sont pas reconnus immédiatement (11) sont ensuite emportés vers la Morgue, à l'inverse du choix opéré à Meudon.

Que faire des restes humains les plus petits recueillis sur place ? En 1842, ils ne semblent pas faire l'objet d'un traitement funéraire : si les journaux mentionnent que le tamisage des cendres fait apparaître des fragments osseux ou de dents, ils ne disent rien de leur devenir – un silence en soi révélateur de la dignité moindre qui semble leur être accordée. Cinquante

¹⁴ *L'Éclair*, 30 juillet 1891.

¹⁵ *La France*, 10 mai 1842.

¹⁶ *Le Matin*, 27 juillet 1891.

ans plus tard, une sensibilité semble avoir émergé à ce propos, comme en témoigne l'inquiétude d'un brancardier :

J'affirme sur l'honneur que j'ai aidé à enlever des brancards chargés de débris méconnaissables, qui n'ont pas été apportés à la mairie de Saint Mandé. Où sont ces débris ? pourquoi les cache-t-on¹⁷ ?

Dès l'annonce de la catastrophe, la foule se porte spontanément en masse vers les lieux liés à l'événement. Les deux sites sont envahis. Ces cohues sont condamnées, car elles troublent la dignité qui devrait entourer la mort. À Meudon les journaux rapportent que les grillages entourant le lieu de l'accident ont été forcés ; à Saint-Mandé, 15 arrestations sanctionnent les curieux qui rentrent par effraction dans la salle où les cadavres sont transportés. Des scènes scandaleuses sont relatées :

Deux jeunes vauriens, qui probablement revenaient de l'exécution de Doré et de Berland, invectivaient les personnes qui se pressaient auprès des victimes de la catastrophe et se livraient à d'abjectes plaisanteries : – Eh ; as-tu reconnu Berland ? Tiens, voilà Doré ; etc. À ce moment-là, la foule ne se contenant plus leur a fait un mauvais parti¹⁸.

La Morgue, mise à contribution dans les deux accidents, draine une foule considérable. En temps ordinaire, la Morgue expose à des fins d'identification les corps des décédés anonymes¹⁹ ; d'une certaine façon, sa salle d'exposition constitue l'exact opposé de la chambre mortuaire, tenue dans une semi-pénombre, où l'on rend la dernière visite à un défunt habillé et préparé. La Morgue est en effet ouverte au public qui y défile toute la journée devant des corps nus éclairés d'une lumière crue, un public mû par la curiosité au moins autant que par le souci d'aider la police. Les corps ramenés de Meudon attisent encore cette curiosité, en raison des atteintes qu'ils ont subies et de la médiatisation de l'événement. Plusieurs journaux décrivent des comportements inconvenants :

Cinq à six mille personnes se pressaient ce matin aux alentours de la morgue pour aller contempler le triste et dégoûtant spectacle de quelques lambeaux de chair qui viennent d'y être exposés [...] Une trentaine de sergents de ville et 150 gardes municipaux sont chargés de maintenir les curieux, et de leur faire prendre la gauche comme cela se pratique aux théâtres de boulevard²⁰.

17 *L'Intransigeant*, 30 juillet 1891.

18 *Figaro*, 28 juillet 1891.

19 Bruno Bertherat, « Visiter les morts. La Morgue, Paris XIX^e siècle », *Hypothèses*, 2016, n° 1, p. 377-390.

20 *L'Hermine*, 10 mai 1842.

En 1891, des précautions ont été prises : les journaux décrivent la déception des curieux devant le fait que les cadavres ne sont pas exposés dans la salle normale, mais dans une annexe où on ne rentre qu'avec une autorisation.

C'est la presse conservatrice qui se plaint particulièrement des comportements indécents de la populace, accusée de continuer à fréquenter les cabarets de Montparnasse ou les cafés concerts à la fin du siècle. Ce faisant, elle met ainsi l'accent sur sa méconnaissance ou son ignorance des convenances contemporaines en matière de deuil, révélant ainsi le caractère encore socialement discriminant des normes émergentes.

Opportunités scientifiques et contraintes sanitaires

Les corps des victimes font en outre l'objet de recherches et de manipulations médicales, qui perturbent le processus funéraire.

Ces cadavres sont en effet perçus et traités comme des vecteurs de danger sanitaire ; la chaleur (en mai et *a fortiori* en juillet) accélère la décomposition. Faudrait-il dès lors, comme le préconiserait le Préfet de la Seine en 1842, enterrer immédiatement les restes les plus calcinés sans les exposer à la Morgue ? Ce ne serait que sur l'insistance du Préfet de Police que ces restes sont finalement conservés au cimetière du Montparnasse dans l'espoir d'une reconnaissance. La rumeur d'un tel enfouissement, à la fois précipité et furtif, explique sans doute pourquoi la foule se porte en masse au cimetière. En définitive, les miasmes sont neutralisés par un arrosage au chlore, à l'initiative du conservateur du cimetière – une sinistre contrefaçon de l'aspersion d'eau bénite. À Saint-Mandé, les mêmes problèmes se posent : les journalistes décrivent la décomposition qui menace les débris corporels : odeurs, bruits (borborygmes) provoquent des haut-le-cœur chez les visiteurs, infligeant aux corps un nouvel outrage : le dégoût. Le chef du laboratoire municipal fait procéder à une désinfection ; on arrose de phénol et on accélère la mise en bière, après avoir prélevé les objets personnels et photographié les restes. Mais cette photographie n'a rien de commun avec le portrait mortuaire : elle se rapproche plutôt de la photographie d'identification mise en œuvre par médecins légistes.

Par ailleurs les corps sont soumis à des manipulations scientifiques. Celles-ci semblent toutefois reculer à la fin du siècle, ou sont peut-être moins publicisées. Quelques jours après l'accident de Meudon, la presse mentionne l'autopsie d'une jeune femme décédée à l'hospice Necker (et parfaitement identifiée), et livre à la curiosité des lecteurs quelques extraits du compte-rendu. Par ailleurs, le physiologiste François Magendie, engagé

au moment de l'accident dans une série de cours au Collège de France sur les conséquences des brûlures sur les tissus organiques, se rend au cimetière du Montparnasse pour « faire des observations scientifiques sur les restes des malheureuses victimes de l'affreux accident du 8 mai²¹ ». Ses conclusions sont exposées dans la leçon du 11 mai, où il présente également à l'auditoire des morceaux de corps qu'il a prélevés, notamment un fémur, un morceau de poumon et un tendon d'Achille. Les descriptions des corps brûlés sont précises et laissent deviner un examen approfondi et des manipulations multiples. Certaines sont reprises dans la presse comme celle de cette « femme d'une magnifique stature, autant qu'on a pu en juger par les débris informes qui en restaient, [qui] était serrée dans sa peau comme jamais corset n'aurait pu le faire²² ». En 1842, loin d'être sacralisés comme ils le seront plus tard, les corps des victimes sont donc mis à profit pour nourrir les progrès de la science, et l'autopsie constitue une violence supplémentaire infligée aux corps, de même que leur exposition publique. Faut-il y voir la raison de la discrétion des investigations scientifiques en 1891 ? Les journaux mentionnent simplement qu'à la Morgue, on s'est livré à des « constatations médicales²³ ».

La catastrophe crée donc des circonstances particulières, notamment par ses effets sur les corps. Leur fragmentation, leur défiguration, voire leur déshumanisation perturbent les gestes attendus. Leur statut de victime (voire de martyr) ne génère pas pour autant en 1842 un traitement particulièrement précautionneux ou protecteur. Leur altération, voire leur anonymat tendent plutôt à les aligner sur les modes de gestion les plus ordinaires des corps, ceux des pauvres morts des hôpitaux ou ceux des inconnus échoués à la Morgue.

Réintroduire de la normalité ?

En réponse aux perturbations causées par la catastrophe, des tentatives sont faites pour re-normaliser le traitement des morts. Deux registres de réparation entrent alors en action, qui ne se confondent plus totalement au XIX^e siècle : le registre religieux traditionnel et le registre funéraire émergent. Dans le premier, l'essentiel est le salut : il faut accompagner les mourants, bénir éventuellement leurs restes, et pouvoir tirer parti du désastre pour édifier et rassembler. Dans les nouvelles sensibilités, le souci se focalise sur

²¹ *Le Commerce*, 12 mai 1842.

²² *Le Commerce*, 14 mai 1842.

²³ *Le Petit Parisien*, 30 juillet 1891.

le respect du corps, qui incarne encore la personne ; la re-personnification et la ré-individuation des restes sont primordiales pour neutraliser toute menace de réification.

Christianiser la mort

Depuis des siècles, l'Église a la charge de la gestion des mourants et des morts ; c'est aussi elle qui encadre les relations que les vivants entretiennent avec les morts, en y imposant sa médiation par les messes ou les prières. La transition funéraire, combinée à la déchristianisation amorcée au XVIII^e siècle, remet en cause cette prédominance en introduisant de nouveaux acteurs (le médecin, l'État, les proches) et de nouvelles logiques, sanitaires ou familiales.

Cette concurrence explique pourquoi, en 1842, l'Église occupe littéralement le terrain et tente de donner un sens providentiel à l'événement. La presse conservatrice met ainsi en scène le dévouement des religieux sur les lieux du drame :

C'est M. le curé de Sèvres qui est arrivé le premier sur le théâtre de désolation ; au milieu des débris et de l'incendie, ce digne pasteur a donné l'absolution aux mourants ; puis, après le fléau, il a récité publiquement les prières des morts, sur ces cadavres mutilés et brûlés. Tout le peuple se découvrait et répondait aux prières, au milieu des sanglots²⁴.

L'archevêque de Paris, bientôt suivi des évêques de Versailles, Beauvais, Melun et Orléans ordonne aux prêtres de son diocèse de célébrer le 13 une messe basse pour les âmes des victimes. L'Église s'efforce aussi d'orienter le deuil vers des formes traditionnelles de dévotion, comme la croyance dans le purgatoire, alors plébiscitée par les croyants²⁵. Les descriptions des souffrances des victimes prisonnières du bûcher renvoient de fait aux nombreuses représentations des âmes du purgatoire, plongées à mi-corps dans les flammes, qui ornent les chapelles des églises partout en France :

Là, sur un wagon, nous avons vu une jeune femme, belle, de vingt ans au plus, jambes prises dans les roues, pleurer, sangloter, appeler avec des accents qui ne peuvent se traduire : Sauvez-moi ; Sauvez-moi ; Elle se frappait le visage, en voyant l'impuissance de ses efforts et des secours qu'elle invoquait. Puis, comprenant l'inévitable fatalité, elle leva les yeux au ciel et, croisant les bras sur sa poitrine, elle se livra aux flammes²⁶.

²⁴ *La Quotidienne*, 11 mai 1842.

²⁵ Guillaume Cuchet, *Le crépuscule du Purgatoire*, Paris, Armand Colin, 2005.

²⁶ *Le National*, 12 mai 1842.

Il importe aussi de donner un sens à cette mort. Là où les journaux libéraux spéculent sur les responsabilités terrestres de l'accident, la presse conservatrice voit dans la catastrophe un signe providentiel, à l'instar des interprétations données autrefois aux calamités naturelles. Une rumeur circule sur un mystérieux billet perdu par le mécanicien Georges, en charge de la locomotive :

A. N° 45. CHEMIN DE FER DE LA RIVE GAUCHE

8 mai... — DEPART A UNE HEURE ½ S.

... billet dont l'anagramme serait un avertissement signé par « D. » :

G.....

UNE MACHINE A 4 ROUES TE FERA PERDRE LA VIE DIMANCHE 8 A 5 H ½

D.²⁷

En 1891, le contexte a changé : le conflit politique et culturel entre l'Église et les républicains est un conflit déclaré ; les républicains ont porté des coups décisifs à l'emprise cléricale sur la société. La presse catholique est une presse d'opposition, plus vindicative. Si *La Croix* mentionne que des prêtres ont jeté de l'eau bénite sur les civières transportant les restes, *L'Univers* propose sa propre version de l'accident et du hasard qui y aurait présidé :

N'aurait-il pas son explication dans ce fait que dimanche les foules au lieu de célébrer gaiement et religieusement en famille le jour du Seigneur, se ruent aux divertissements forains, qu'on a multipliés dans ces derniers temps aux alentours de Paris dans un but qui n'est assurément pas la célébration du repos dominical²⁸ ?

Protéger, traiter dignement

Si l'on revient aux corps, on observe des tentatives de les traiter dignement, en se rapprochant des usages funéraires ordinaires, au rebours des manipulations logistiques ou scientifiques évoquées plus haut.

En 1842, les restes rassemblés dans le hangar du cimetière sont isolés du sol, « couchés sur deux rangs de pierres tumulaires hors de service » ; ils sont en outre « recouverts d'une grosse toile que les visiteurs peuvent soulever²⁹ », ce qui constitue un ensevelissement sommaire et atténue leur exposition à des curiosités déplacées. Sitôt reconnus, les corps sont d'ailleurs retirés de l'espace commun et entreposés dans une salle à part, comme c'est aussi le

²⁷ *La France*, 16 mai 1842.

²⁸ *L'Univers*, 30 juillet 1891.

²⁹ *Le Constitutionnel*, 12 mai 1842.

cas à la Morgue ; leur transport se fait dans des cercueils individuels. Une rumeur intéressante court à propos des procédés chimiques qui leur sont administrés : selon quelques journalistes, au lieu d'une aspersion de chlore, c'est-à-dire une technique relevant de l'hygiène publique, c'est finalement un liquide d'embaumement qui leur aurait été appliqué. L'embaumement est en effet en train de devenir à la mode dans ces années 1840³⁰. En réalité, les registres de l'embaumeur Gannal ne mentionnent que l'embaumement de six victimes de l'« événement du 8 mai », dont les Dumont d'Urville, embaumés à titre gratuit. Même fausse, la rumeur de cet embaumement est significative : elle témoigne du souci collectif de restaurer la dignité humaine de ces restes.

En 1891, les corps semblent rester sur le sol mais ils sont enveloppés dans des draps fournis par la société locale de secours aux blessés. Des bouquets de fleurs sont disposés sur ces linceuls. Les entrées sont filtrées, à la morgue comme dans la salle mortuaire. Les gens chuchotent ; on se découvre lors du passage des voitures transportant les dépouilles.

Reconnaître et nommer les morts

Une autre forme de re-dignification des corps passe par leur identification. La reconnaissance est nécessaire pour l'établissement d'un certificat de décès. Mais elle répond aussi à une angoisse maintes fois rappelée : celle de l'incertitude des proches, et à une pulsion dont Thomas Laqueur a montré la force croissante : celle de nommer les morts³¹.

En 1842, les procédés d'identification sont essentiellement transposés de ceux de la Morgue : les restes ayant gardé figure humaine sont exposés avec des objets ou des fragments de vêtements susceptibles d'aider à la reconnaissance³². Mais ceux qui sont entreposés au Montparnasse posent davantage de problèmes : d'une part, le feu les a considérablement altérés, et d'autre part, les objets éventuellement ramassés à proximité sont d'une provenance incertaine. Dans ce cadre, des procédés d'identification plus pointus sont mis en œuvre au cas par cas, sans doute à la demande de familles, sans qu'il s'agisse de procédures médico-légales systématiques

³⁰ Anne Carol, *L'embaumement...*, *op. cit.*

³¹ Thomas Laqueur, *The Work of the Dead. A Cultural History of Mortal Remains*, Princeton University Press, 2015.

³² Une deuxième stratégie est rapidement adoptée en parallèle par les autorités judiciaires : elle consiste à partir des objets trouvés parmi les décombres et présentés aux familles sans nouvelles de proches pour établir une liste des disparus, notamment ceux dont on suppose que les corps ont été détruits ou trop fragmentés.

comme c'est le cas aujourd'hui. Une femme est ainsi reconnue par son dentiste, « par l'émail de ses dents et par le vide que laisse l'alvéole supérieure du côté droit dans une grosse molaire, extraite quelques jours avant l'événement³³ ».

La reconnaissance la plus théâtralisée est toutefois celle du contre-amiral Dumont d'Urville. Le célèbre explorateur a péri avec sa femme et son fils dans le sinistre. Une délégation de proches et de médecins se déplace au Montparnasse pour inspecter les restes qui y sont entreposés. Selon la presse, c'est la science phrénologique qui permettrait son identification :

M. Dumoustier, professeur de phrénologie, et attaché, pour la partie anthropologique, à la dernière expédition de l'Astrolabe, que commandait l'illustre navigateur, pensa qu'au milieu des débris déposés au cimetière du Montparnasse il lui serait possible de retrouver les restes de M. Dumont d'Urville d'après la conformation toute particulière de son crâne, qu'il avait eu plusieurs fois l'occasion de mouler. En effet, ce matin même, au milieu des vestiges informes que le feu avait rendus méconnaissables, il finit par reconnaître un crâne auquel se rattachaient à peine quelques lambeaux, et qui, rapproché du plâtre resté en sa possession, n'a pas permis de conserver le moindre doute sur l'identité de ces tristes restes³⁴.

Plus généralement, les journaux tiennent dans les deux cas une chronique minutieuse des identifications au jour le jour, et s'astreignent à donner à chacune de ces victimes une épaisseur de vie : une adresse, une profession, un âge, une famille, un passé ; à les réincarner, en quelque sorte, alors même que leur intégrité corporelle a été saccagée.

La catastrophe illustre donc la concurrence entre deux façons d'affronter la mort. Alors que l'Église met surtout l'accent sur le sort collectif des âmes des victimes, la presse se fait le reflet des nouvelles sensibilités, attentives à donner à chaque corps un nom, un visage, une histoire, à l'instar des épitaphes qui se multiplient dans les cimetières modernes au même moment³⁵.

³³ *Le Globe*, 19 mai 1842.

³⁴ Les archives de la Préfecture de police donnent toutefois un récit plus prosaïque de l'identification, où la phrénologie n'est pas convoquée.

³⁵ Régis Bertrand, « "Que de vertus..." Les épitaphes édifiantes du début du XIX^e siècle », dans Régis Bertrand, Anne Carol, Jean-Noël Pelen, dir., *Les narrations de la mort*, Aix-en-Provence, PUP, 2005, p. 241-256.

Les limites du deuil collectif : inhumations et mémoire

Les obsèques des victimes constituent un terrain privilégié où observer les changements apportés par les nouvelles sensibilités, mais aussi la mise en place de pratiques propres aux morts collectives de catastrophes. Toutefois, la diversité des cérémonies funéraires montre les limites du retour à la « normalité », tout autant que celles de la dimension collective de l'événement. La mise en commémoration révèle les mêmes hésitations.

Les funérailles privées, reflet des nouvelles sensibilités

Le premier point à souligner est l'absence d'un traitement funéraire global et planifié : en 1842 comme en 1891, les morts identifiés et dont les familles disposent de ressources suffisantes sont pour la plupart enterrés au fur et à mesure par leurs proches, lors d'obsèques particulières. La presse s'efforce de tenir la chronique de ces cérémonies privées au fil des jours, associant ainsi le lectorat au deuil des familles. Sans surprise, ces obsèques bourgeoises mêlent rituels traditionnels et nouveaux rituels propres à la transition funéraire.

Elles comportent en effet une première séquence religieuse, le corps passant par l'église pour une messe avant d'être amené au cimetière. La deuxième séquence, plus moderne, implique un cortège souvent imposant. Dès le 10 mai 1842, un jeune polytechnicien est enterré au Montparnasse, après une cérémonie à l'église Saint-Étienne du Mont ; il est conduit à sa tombe par une foule nombreuse, comprenant notamment les enseignants et les autres élèves de l'École, mais aussi des anonymes. Ce déploiement cérémoniel, rendu possible par le statut social et la notoriété des défunts laisse la place pour des manifestations d'empathie collective. Le cortège spontané, les hommages sur la tombe en offrent l'opportunité ; ce sont certes des rites en cours de consolidation sous la monarchie de Juillet mais on peut faire l'hypothèse qu'ils ont été en quelque sorte promus et confortés dans ces circonstances exceptionnelles. Le même scénario se répète en 1891, à propos des obsèques d'un élève d'un collège parisien, le proviseur prenant la parole devant la fosse. L'usage s'est alors répandu du discours sur la tombe, qui concurrence la dernière prière, au grand dam de la presse conservatrice.

Les cérémonies qu'on vient de décrire ne diffèrent guère de celles qui ont cours lors d'obsèques ordinaires ; encore faut-il répéter qu'elles ne concernent que des catégories sociales aisées. Rien n'est dit dans la presse

des obsèques des pauvres reconnus, réclamés par leur famille ou enterrés par les administrations hospitalières. Or, les modalités d'inhumation diffèrent fortement selon le statut social du défunt. Dans les cimetières issus du décret de 1804, les corps doivent être enterrés dans des fosses individuelles assez espacées et profondes pour que la décomposition s'opère ; un délai de 5 ans permettra, pense-t-on, de la rendre complète et de procéder à une reprise sans risque sanitaire. En théorie, c'est donc la rotation quinquennale des sépultures qui constitue la règle commune. Toutefois, dans les nouveaux cimetières qui se constituent aux marges des villes, les catégories sociales supérieures obtiennent dès le début du siècle la possibilité d'acheter un emplacement pérenne pour y inhumer leur mort et lui épargner ce roulement. Les concessions se multiplient, de durée variable – l'idéal étant la concession perpétuelle. L'engouement est tel que l'État entérine ce qui devait rester exceptionnel et le réglemente en 1843. La multiplication des concessions surmontées de tombeaux parfois monumentaux concurrence les terrains communs, où la fosse à 5 ans reste la règle pour la très grande majorité de la population³⁶. Qu'en est-il des morts de 1842 et de 1891 ? Leur statut de victimes leur vaut-elle un régime particulier, un surcroît d'honneur ? Permet-il de transcender les différences sociales ? À côté de ces funérailles privées, la catastrophe suscite-t-elle une cérémonie officielle, un hommage collectif qui matérialiserait la solidarité des morts dans le convoi et apaiserait de potentielles tensions ?

Meudon : deux régimes funéraires et une mémoire privatisée

La gestion des morts de la première catastrophe ferroviaire se caractérise par la différence de traitement entre deux catégories de victimes, et l'absence d'une mémoire collective.

Paradoxalement, ce sont les obsèques d'un homme, Dumont d'Urville, et de ses proches qui sont investies d'une dimension collective. Le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Marine sont à la manœuvre pour lui rendre les honneurs ; tous les officiers de la Marine présents à Paris « sont convoqués pour assister à cette triste cérémonie ». En outre, dès le 12, le Conseil municipal de Paris vote la concession à perpétuité d'un terrain de 4 m² au cimetière du Montparnasse :

³⁶ Régis Bertrand, Anne Carol, dir., *Aux origines des cimetières contemporains*, Aix-en-Provence, PUP, 2016.

Le conseil a voulu s'associer, par ce vote, aux regrets qu'inspire la perte d'un homme qui a rendu des services distingués à la science, et qu'une catastrophe, heureusement sans exemple, vient d'enlever au pays³⁷.

L'investissement national des funérailles est attesté par la présence d'officiels et par la place qui est consacrée à leur récit dans la presse. Le cortège réunit un « immense concours » : le corbillard du contre-amiral est précédé de divers corps de troupe ; le ministre de l'Instruction publique tient l'un des cordons du poêle. Viennent ensuite le ministre de la Marine et son État-major, des pairs, des députés, un représentant de la Cour, des membres de l'Institut et de diverses sociétés savantes, des gens de lettres, des artistes, des ingénieurs, etc. Dans la nef de Saint-Sulpice tendue de noir, un catafalque a été dressé ; la messe est accompagnée par des musiciens du 12^e régiment. Lorsqu'il se dirige vers le cimetière, le cortège est encore grossi du flot des anonymes en « sympathie » avec l'illustre défunt. Trois discours sont prononcés sur la tombe avant que les honneurs militaires ne soient rendus. Tout se passe comme si les funérailles de la victime la plus illustre du convoi étaient chargées de canaliser le deuil public et l'émotion nationale suscités par l'accident.

La place et le rôle assumés par les funérailles de Dumont d'Urville peut surprendre : aujourd'hui, dans les catastrophes, ce sont plutôt les funérailles ou des cérémonies collectives qui concentrent le deuil et mobilisent les autorités. Manifestement, il n'en va pas de même en 1842. Se pose pourtant la question des corps non identifiés ou non réclamés par les familles, dont l'inhumation incombe à l'administration, et qui auraient pu remplir cette fonction agrégative.

Très vite, l'impossibilité d'identifier certains restes étant quasi-certaine, la presse croit devoir rassurer l'opinion en annonçant qu'ils « seront inhumés d'une manière pieuse et honorable, un cercueil pour chaque corps » ; certains extrapolent et prédisent « une fosse distincte [...] assignée à chacune des victimes de ce douloureux événement », voire croient pouvoir annoncer un « convoi fastueux »³⁸. Les modalités de cet enterrement sont précisées dans la presse officielle dès le 14 :

L'administration avait déjà préparé des mesures pour inhumer, dans une sépulture convenable, les restes mortels qui ne seront pas reconnus par les familles. Chaque corps sera enseveli dans un linceul et enfermé dans un

³⁷ *La Gazette nationale*, 14 mai 1842.

³⁸ *Journal des débats politiques et littéraires*, 11 mai 1842 ; *Le Moniteur universel*, 11 mai 1842 ; dans ce dernier cas, l'évocation du convoi fastueux renvoie sans doute aux cérémonies de ré-inhumation des insurgés de 1830 deux ans auparavant.

cercueil spécial. Une fosse à part recevra les cercueils ; un entourage et quelques signes en marqueront la place aux familles³⁹.

Le spectre d'une inhumation pêle-mêle dans une fosse commune est donc écarté ; le principe d'un emplacement spécifique, distinct des terrains communs en cours d'utilisation, est posé. Mais la fosse prévue est collective et sans garantie de durée au-delà des 5 ans réglementaires. On est loin du traitement accordé à Dumont d'Urville, c'est-à-dire l'octroi d'une concession familiale et perpétuelle. La formule retenue n'est pas indigne – c'est la formule par défaut depuis 1804 – mais elle exclut d'entretenir le souvenir des victimes *via* la tombe. La possibilité de placer « un entourage et quelques signes » n'est en effet aucunement distinctive, elle était déjà prévue par le décret de 1804 pour les tombes les plus modestes.

Le choix de ces dispositions minimales est conforté par le fait que la cérémonie, prévue le 23 mai, englobe aussi quelques corps identifiés mais que les familles n'ont pas voulu – ou plus vraisemblablement pas pu – prendre en charge. Se sont en effet adjoints aux 21 cadavres restés non identifiés du hangar et de la Morgue 4 corps identifiés portés à Montparnasse à la demande des familles, sans doute incapables de financer leurs obsèques ou leur transfert en province. Pauvres ou anonymes : ce sont les victimes les plus vulnérables qui sont ici regroupées dans une cérémonie sans éclat.

Celle-ci se déroule tôt le matin, à 8 heures, au cimetière du Montparnasse ; elle n'est accessible que sur autorisation. Seules en ont bénéficié les familles encore en quête d'un disparu, les proches des défunts identifiés, et pour l'un d'eux, le jeune Bouchard, une délégation de l'École des Beaux-Arts de Nancy où il était étudiant. Pas de cortège, les corps étant déjà entreposés sur place. Les 25 cercueils sont disposés sous un catafalque en plein air ; sur chaque bière est posée une couronne d'immortelles.

En arrivant dans l'enceinte, entre deux haies de gardes municipaux, on était saisi d'un sentiment indéfinissable à l'aspect de toutes ces dépouilles inanimées qu'entouraient des parents à genoux, au milieu d'un silence coupé de sanglots et de gémissements. À quelques-uns seulement il était donné de prier sur les objets mêmes de leur douleur ; mais la plupart qui, dans ces débris informes, n'avaient pu reconnaître les membres de leur famille, embrassaient dans leurs prières tous ces cercueils sans noms⁴⁰.

La cérémonie est brève, une messe étant annoncée pour le lendemain à Saint-Sulpice ; l'Église y joue le rôle principal :

³⁹ *La Gazette nationale*, 14 mai 1842.

⁴⁰ *Le Constitutionnel*, 24 mai 1842.

À 8 heures précises, M. le curé de Saint-Sulpice, assisté de son clergé, a dit l'absoute ; le *Miserere* et le *De Profundis* ont été chantés et les assistants ont jeté de l'eau bénite sur ces restes informes, parmi lesquels leur pieuse main espérait rencontrer au hasard ceux d'un père, d'une mère d'un frère, d'une sœur, d'un ami⁴¹.

En revanche, les autorités publiques sont très faiblement représentées : le maire du 10^e arrondissement, l'adjoint du 11^e, deux commissaires de police. S'y ajoute le colonel de la garde nationale et ex-député Henry-Georges Boulay. C'est le seul à prendre la parole publiquement, mais c'est pour rappeler que le jeune Bouchard avait pu s'inscrire aux Beaux-Arts grâce à une bourse royale. Les corps sont disposés dans la fosse collective sur deux rangs :

Les corps ont été déposés dans une fosse pratiquée dans la 13^e tranchée, à gauche de l'allée principale du cimetière, creusée à 1 mètre 50 centimètres environ de profondeur, et entièrement séparée des autres. Chaque cercueil portait un numéro d'ordre (de 1 à 25) correspondant aux notes du conservateur ; il était espacé de manière à pouvoir recevoir un entourage particulier dans les cas où les indications consignées dans les procès-verbaux amèneraient la reconnaissance du corps. Les quatre corps reconnus, placés les premiers, ont été entourés sur le champ⁴².

Après 1842, la mémoire de la catastrophe se fixe sur deux emplacements, dont aucun n'est la tombe collective des victimes ; cette volonté commémorative résulte en outre d'initiatives privées. Le premier emplacement est le tombeau de Dumont d'Urville. Un monument y est élevé, à l'issue d'une souscription ouverte par la Société de géographie. Y figure une série de bas-reliefs de Dantan retraçant ses principaux motifs de gloire, mais aussi une gravure, assez grossière, représentant les trois défunts s'élevant au-dessus d'un wagon en flammes (fig. 1). L'épithaphe mentionne sa mort le 8 mai 1842 sur « le chemin de fer de Paris à Versailles ». La fosse collective des victimes ayant été reprise, c'est le seul monument dédié à la catastrophe dans le cimetière du Montparnasse, pourtant un des lieux majeurs de l'événement.

Le second est un monument religieux : il s'agit de la chapelle Notre-Dame des Flammes, édifiée sur les lieux mêmes de l'accident à l'initiative d'un parent de trois victimes, l'architecte François Marie Lemarié. Celui-ci a acheté un terrain sur lequel il fait rapidement construire un petit édifice, consacré le 16 novembre 1842 par l'évêque de Versailles lors d'une

⁴¹ *La Presse*, 24 mai 1842.

⁴² *La Gazette nationale*, 24 mai 1842.



Figure 1. Le monument funéraire de Dumont d'Urville au cimetière du Montparnasse, Paris, photographie Gilbert Buti.

cérémonie qui réunit de nombreuses familles endeuillées. La décoration intérieure et extérieure, les ornements évoquent le drame. Quatre messes annuelles y ont été instituées par fondation, dont une messe anniversaire, auxquelles peuvent s'ajouter d'autres messes à la demande des familles des victimes⁴³. Mais la proximité de la voie, l'affaiblissement du souvenir, son intégration progressive dans les bâtiments d'un collège voisin mettent en péril l'édifice : inscrit aux monuments historiques en 1938, il en est rayé en 1959 et démoli peu après. La tombe de l'explorateur au Montparnasse reste donc aujourd'hui la seule trace funéraire de l'accident de 1842.

Saint-Mandé : les prémices d'un deuil collectif

En 1891, les funérailles collectives sont bien plus investies par les autorités, l'Église est moins présente, le souci d'honorer les morts plus aigu ; mais les choix opérés sont en retard par rapport à l'évolution des mentalités, provoquant déceptions et critiques.

Le conseil municipal de Saint-Mandé décide en effet rapidement de prendre en charge l'organisation et les frais des cérémonies d'inhumation des corps qui restent dans la salle de la mairie et qui ne sont pas réclamés par familles. À cette occasion, un débat agite le conseil municipal : faut-il faire des obsèques religieuses aux morts ? La loi de 1887 garantit en effet

⁴³ « À Bellevue, anniversaire du 8 mai », *L'Illustration*, 13 mai 1843.

la liberté de chacun en matière funéraire, et notamment la possibilité d'organiser des obsèques civiles. Le simple fait de poser la question montre la marginalisation en cours de l'Église dans ces questions. Ce débat témoigne aussi des scrupules par rapport à pluralité religieuse possible des victimes. Or, celle-ci a été mise en évidence par quelques victimes très exposées dans la presse : les 6 morts de la famille Kühn, dont cinq étaient de confession israélite, et le marquis de Montferrato, de confession orthodoxe. Les Kühn sont d'ailleurs emportés loin de Saint-Mandé pour une inhumation selon rite judaïque. Le maire prend parti pour une cérémonie religieuse, ce qui lui vaut d'être traité de « calotin de la plus belle eau⁴⁴ » par un journal radical, mais aussi les louanges de la presse catholique.

Fixée le 29 juillet à 15 heures, la cérémonie illustre un stade déjà avancé dans la construction en cours d'un standard des funérailles de catastrophes ; elle bénéficie de l'expérience d'autres drames récents comme celui de l'incendie de l'Opéra-comique, en 1887. La cour de la mairie est transformée en chapelle ardente, en « chambre mortuaire » selon presse. Les cercueils y sont alignés, accompagnés de fleurs et de couronnes. Des corbillards viennent chercher les corps, dans ce que la presse décrit comme une « levée du corps », un moment devenu important dans les séquences funéraires. Un cortège se forme pour aller à l'église ; là une cérémonie brève a lieu, où l'archidiacre de Saint-Denis lit une lettre de l'archevêque de Paris. Des chanteurs de l'Opéra interprètent des airs religieux, à l'instar de la cérémonie funèbre de 1887. Le cortège se reforme ensuite pour aller au cimetière, où n'entrent que les proches qui assistent à l'inhumation.

La dimension collective de la cérémonie est indéniable. Dix brancards de couronnes de provenances diverses suivent d'ailleurs le cortège. La commune joue un rôle majeur dans ces obsèques : le maire a fait envoyer des milliers de faire-part à ses administrés, placardé un avis. Il a en outre ouvert une souscription pour l'achat de couronnes – et peut-être l'érection d'un monument. Les associations locales se sont mobilisées pour offrir des fleurs et participer au cortège : les sociétés de gymnastique, les sociétés de secours, l'École Braille, l'orphéon municipal, les pompiers, etc. Au delà, des dizaines de milliers de gens (entre 25 et 200 000 personnes, selon la presse) viennent sur les lieux de la catastrophe pour participer aux obsèques : les journaux décrivent des trains qui déversent des visiteurs dès le matin, et dont la motivation principale, à les en croire, serait l'empathie :

⁴⁴ *L'Intransigeant*, 30 juillet 1891.

Depuis longtemps nous savions que plus que tout autre, le Parisien a le culte des morts, et nous nous attendions bien à constater que le grand cœur de Paris avait tressailli au récit des scènes d'horreur⁴⁵.

Ces extérieurs au drame sont décrits comme formant une foule silencieuse et calme – qui contraste avec la « mauvaise foule » ; s'ils ne participent pas au cortège, ils se massent sur les bords de son parcours et à proximité du cimetière, dont les grilles sont d'ailleurs ouvertes après l'inhumation, pour laisser entrer ceux qui le veulent.

Par ailleurs, le choix fait par le maire est de donner une concession perpétuelle aux restes en déshérence. Contrairement à la catastrophe de Meudon, ce sont donc bien les funérailles collectives de corps non réclamées qui sont au centre et non celles d'une personnalité... Comment interpréter ce changement ? Une première réponse prosaïque pourrait être que l'accident de 1891 n'a pas fait de victime célèbre⁴⁶ ; mais c'est surtout l'évolution des sensibilités qui est ici à l'œuvre, ainsi que l'impératif démocratique de ces temps républicains. D'ailleurs, l'importance accordée désormais aux victimes ordinaires se marque aussi par présence de nombreux officiels aux funérailles, tel le ministre des Travaux publics, Yves Guyot, des représentants de la présidence, des députés, des élus, le préfet de police, etc. Ces officiels sont seuls à prendre la parole sur la tombe : le maire, qui énumère le nom des victimes, puis le ministre ; les familles restent spectatrices.

Ce souci de ne pas oublier les plus humbles, l'affichage compassionnel d'un deuil collectif butent toutefois sur des limites, et les choix opérés par les autorités (en l'occurrence, locales) manifestent parfois un décalage par rapport à l'évolution des sensibilités collectives, suscitant des critiques.

Les corbillards chargés de la levée des corps sont de sixième classe, la plus modeste. Contrairement à quelques victimes inhumées le même jour par leurs proches, les morts pris en charge par les autorités ne sont pas enterrés dans l'ancien cimetière, mais dans un cimetière neuf aménagé onze ans auparavant, près des fortifications ; le cadre en est sans doute moins bucolique. Si l'attribution d'une concession perpétuelle est judicieuse

⁴⁵ *L'Intransigeant*, 31 juillet 1891. Ce *topos* est repris par le ministre Yves Guyot dans son discours sur la tombe : « En leur rendant hommage, je suis l'interprète de cette nombreuse foule qui entoure ce caveau funéraire et qui, par son attitude si empreinte de dignité pendant ces douloureuses obsèques, montre combien est élevé le niveau moral de la population parisienne », *Figaro*, 30 juillet 1891.

⁴⁶ Le marquis de Montferrato est bien un patriote italien d'origine grecque qui a combattu en 1870 aux côtés des Français, mais il est peu connu.

et témoigne de la prise en compte des nouveaux idéaux sociaux, la fosse creusée soulève des critiques. Le conseil municipal a en effet fait le choix de creuser une fosse étroite (2 mètres sur 2 ou 2 mètres sur 3, selon les journaux) et profonde (5 à 6 m), pour ne pas étendre son emprise au sol. Les cercueils sont donc entassés deux par deux les uns sur les autres, ce qui constitue même une régression par rapport à celle de 1842. Cet agencement a plusieurs conséquences. Il impose des manœuvres pénibles et bruyantes ; la disposition des bières rappelle celle des fosses communes ; enfin, cet entassement semble opérer une réitération fâcheuse des conditions de l'accident. Plusieurs journaux manifestent leur indignation (non exempte d'arrière-pensées politiques) :

Les corps sont descendus successivement dans la même fosse, un grand trou rectangulaire de 2,30 m sur 2,50 m, profond de 4,50 m. Cette fosse ne ressemble en rien à un caveau : elle n'est pas cimentée, pas même étayée, et à chaque instant un ouvrier ou un employé municipal est obligé de prier les assistants de ne pas trop s'approcher, crainte d'éboulement. À certain moment, une fissure se produit sur l'un des côtés. N'aurait-on pu vraiment permettre à chacune de ces malheureuses victimes de dormir dans un tombeau séparé ? Les cercueils sont rangés les uns à côté des autres, les pieds du second à côté de la tête du premier, et ainsi de suite. Les manœuvres des porteurs qui ne se privent pas d'explications et d'interpellations rendent encore plus lugubre cette cérémonie déjà si triste. C'est navrant⁴⁷ !

Devant nous est un immense trou béant, d'au moins 6 m de profondeur sur 2 de large. Les fossoyeurs attendent des 2 côtés, avec de longues cordes. La voix de l'ordonnateur retentit. Il donne des ordres aux autres qui attendent au fond. « Vous avez bien compris... un pied, puis une tête ».

Les corbillards défilent, un à un et déposent leurs cadavres, qu'on descend pour les placer les uns sur les autres, dans un désordre scandaleux. Et toujours on entend l'ordonnateur qui dit : « une tête... bon... un pied maintenant » Nous assistons à un véritable enfouissement. Et c'est à peine si on laisse approcher les parents de la fosse. On n'entend que gémissements et sanglots⁴⁸.

En outre, la fosse reste béante, au cas où d'autres restes adviendraient ou peut-être comme le suggèrent certains journaux, parce que des familles mécontentes souhaiteraient reprendre leurs morts pour les enterrer ailleurs après avoir vu le sort qui leur est fait.

Enfin, le monument annoncé dans les journaux n'est pas financé par l'argent public, mais par un acteur privé, la Compagnie des chemins de fer de l'Est, dont les responsabilités ont été mises en cause. Sans doute pour effacer

⁴⁷ *Le Petit journal*, 30 juillet 1891.

⁴⁸ *L'Intransigeant*, 31 juillet 1891.

l'impression fâcheuse causée par la fosse initiale, le nouveau caveau qui regroupe les corps se déploie davantage dans l'horizontalité, juxtaposant les victimes sur une vaste surface surmontée de 8 dalles fictives, portant chacune deux noms. Il est surmonté d'une stèle massive et d'un fronton, gravée de l'inscription « À la mémoire des victimes de l'accident du XXVI juillet MCCCXXXI », décorée de couronnes d'immortelles sculptées, mais dépourvue de signes religieux, si ce n'est de discrètes palmes entrecroisées (fig. 2). Le transfert (exhumation et ré-inhumation) a lieu le 23 octobre 1891, en présence de la municipalité et, selon quelques dépêches, d'un « grand nombre de personnes⁴⁹ ». Il ne fait toutefois l'objet que d'un entrefilet dans les journaux, rejeté dans les faits divers des pages intérieures. Si l'accident a soulevé une ferveur intense, celle-ci est éphémère et l'attention se concentre plutôt à cette heure sur la question des responsabilités, et au premier chef celle du ministre des Transports, mis sur la sellette par les radicaux. Par la suite, la presse ne mentionne aucune cérémonie aux dates anniversaires, reléguant la catastrophe dans l'oubli hors du cercle des endeuillés.



Figure 2. Le monument funéraire des victimes de la catastrophe de 1891 au cimetière de Saint-Mandé, photographie Anne Carol.

49 Par exemple : « Les victimes de Saint-Mandé », *La France*, 24 octobre 1891, p. 3.

En 1842, la modernité de la catastrophe ferroviaire sidère et éclipse la question du traitement des morts. Dans une transition funéraire encore inachevée, où les concessions des cimetières ne sont pas encore règlementées, où l'Église joue toujours un rôle central, la question du devenir des corps ne concerne que ceux qui ont les moyens de s'en préoccuper. Le deuil collectif se concentre sur l'exceptionnel, laissant dans l'ombre les morts non identifiés ou les morts pauvres, destinés ordinairement aux fosses quinquennales.

En 1891, la mort de masse induite par la catastrophe ne peut plus faire l'économie d'une ritualité funéraire réparatrice centrée sur les anonymes, les faibles que la République doit protéger. Si cette ritualité est encore un peu flottante, elle est en voie de consolidation et l'incendie terrible du Bazar de la Charité, six ans plus tard, contribuera à l'enrichir davantage. Se constituent désormais des communautés de deuils éphémères, dont les journaux sont tout autant les témoins que les acteurs, à côté des responsables et des pouvoirs publics.

DES MORTS QUI DÉROGENT À L'ÉCART DES NORMES FUNÉRAIRES XIX^e-XX^e SIÈCLES

CORPS & ÂMES

Au carrefour des disciplines, c'est la totalité d'un individu physique et mental socialement confronté à d'autres corps et à d'autres individualités que cette collection entend embrasser.

Les sociétés européennes ont construit, depuis le XIX^e siècle, un régime funéraire qui a placé le corps au centre des soins que les vivants prodiguent aux morts et qui s'articule autour de la tombe et du cimetière. Il arrive pourtant que des corps se voient privés de ces soins ou que leur mise en œuvre soit perturbée, intentionnellement ou pas. Ce livre offre, à travers quelques cas de figures exemplaires, un panorama de ces morts qui dérogent à la norme funéraire. Ces écarts à la norme peuvent procéder du statut marginal ou exceptionnel des morts : mort-nés, criminels exécutés, morts anonymes, icônes politiques ; dans d'autres cas, ils peuvent découler des circonstances anomiques où la mort est survenue : temps de guerre, épidémies, catastrophes industrielles ou massacres ; l'a-normalité peut enfin se nicher au cœur des pratiques mêmes dont le corps est la cible : nécrophilie, crémation, exhumation, inhumation hors cimetière. Pour chacun de ces cas de figure, les textes réunis ici s'attacheront à montrer en quoi le processus funéraire est suspendu, dévoyé, dégradé voire subverti, et à évaluer l'impact de ces dissidences sur les sensibilités contemporaines ; mais aussi à repérer les efforts, même minimes, pour réparer, rétablir un semblant de normalité dans les funérailles, ainsi qu'à identifier les acteurs impliqués dans les deux cas.

Couverture

Augustin Feyen-Perrin,
Après la tempête, entre 1826
et 1865, pastel sur toile, 59 x 11,
Rennes, Musée des Beaux-Arts.

Anne Carol et Isabelle Renaudet sont professeurs d'histoire contemporaine à Aix Marseille Université, membres de l'UMR 7303 TELEMMe (AMU-CNRS). Elles travaillent sur les sensibilités face à la mort et les pratiques funéraires en France et en Espagne, et ont publié aux PUP *La mort à l'œuvre. Usages et représentations du cadavre dans l'art*.



Presses
Universitaires
de Provence

Aix-Marseille
université
Socialement engagée

Éditions

anr®

TELEMMe

cnrs



25 €